

VILLE DE LOUISEVILLE ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 755

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 12 juin 2023, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement numéro 755, à savoir :

- Règlement numéro 755 permettant l'octroi de permis pour la construction d'un centre de la petite enfance ou une garderie en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance – lot 6 529 771 du cadastre du Québec.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, selon l'horaire d'été suivant, soit de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, du lundi au jeudi et de 8h00 à 13h00 le vendredi (sauf les jours fériés).

Que ce règlement entrera en vigueur ce 21^e jour du mois de juin 2023, jour de leur publication.

Donné à Louiseville, Ce 21^e jour du mois de juin 2023 Maude-Andrée Pelletier Greffière